

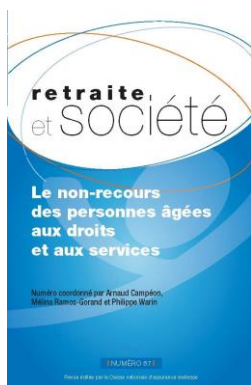
Les publications recherche et statistiques du début d'année 2022

Paris, le 2 février 2022

L'année 2022 de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche de la Cnav débute autour de trois problématiques sociétales fortes : *le besoin d'aide des retraités pendant la crise sanitaire de 2020*, *le non-recours aux droits des personnes âgées* et *les super-centenaires*. Ces parutions s'inscrivent dans la production régulière de contenus d'informations, d'études et de données faisant de la Cnav l'expert de référence de la retraite en France.



L'enquête [CONSOL2](#) (CONfinement – SOLidarités – SOLitude) réalisée en avril-mai 2021 par l'Unité de recherche sur le vieillissement de la Cnav a donné la parole à près de 200 000 retraités du régime général sur leur vécu de la crise sanitaire : un retraité sur cinq (21 %) a déclaré avoir eu besoin d'une aide pendant cette période. C'est un sur deux pour les retraités s'estimant en mauvaise santé ou en situation budgétaire difficile. Le [Cadr'@ge 45](#) démontre que « *Les retraités ont plus souvent apporté que reçu de l'aide : alors qu'environ un retraité sur cinq déclare un besoin d'aide, c'est quasiment un répondant sur deux (49 %) qui indique avoir aidé au moins une personne de son entourage pendant les confinements* ».



« *Moins d'un assuré sur dix ne fait valoir aucun droit à retraite, deux sur dix ne perçoivent pas toutes leurs pensions* » : le non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas – quelle qu'en soit la raison – une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre (Warin, 2016). La complexité de l'offre proposée aux personnes âgées et les obstacles (théoriques ou méthodologiques) qu'elles rencontrent participent à une moindre lisibilité des prestations (retraite, Aspa, recours aux soins, etc.). La lutte contre le non-recours est un enjeu majeur, et d'actualité, dans un contexte d'accroissement des inégalités, et fait l'objet du [Retraite et société 87](#).



L'augmentation régulière de l'espérance de vie génère une hausse considérable du nombre de survivants aux âges élevés, en particulier des femmes. Des classes d'âges supplémentaires ont été créées comme celle des « super-centenaires » pour les individus qui atteignent, voire dépassent, l'âge de 110 ans et celle des semi-supercentenaires pour les individus âgés de 105 à 109 ans. Parmi les super-centenaires, Jeanne Calment serait la première personne à avoir atteint l'âge de 120 ans. Elle décéda le 4 août 1997 à l'âge de 122 ans, 5 mois et 14 jours. Comment valide-t-on aujourd'hui les âges des super-centenaires ? C'est la problématique du [Gérontologie et société 166](#).

Contacts presse
Philippe Bainville 01 55 45 88 93
Léa Cuccuru 01 55 45 51 34
Presse@cnav.fr
 @Cnav_actu

Cnav Retraite & Action sociale
Sécurité sociale

Ces trois publications sont disponibles sur [le site open data et recherche](#) de la Cnav. Ce site rend accessible à tous l'expertise de la Direction Statistiques, Prospective et Recherche et de la Cnav en termes de données statistiques, d'études économiques, de prospective et de recherche sur le vieillissement.

L'Assurance retraite, le service public de la retraite de la Sécurité sociale

Premier organisme français de retraite, la Cnav gère la retraite du régime général de la Sécurité sociale et les actions de prévention en faveur du bien-vieillir et de la préservation de l'autonomie des retraités. Elle forme avec les Carsat, les CGSS et la CSSM, le réseau de [l'Assurance retraite](#). Chaque année, elle verse 140 milliards de prestations à près de 15 millions de retraités, et gère la carrière de plus de 20 millions de cotisants. Au cœur de l'innovation numérique, son offre de service se diversifie grâce aux nombreuses démarches en ligne sur www.lassuranceretraite.fr (demande de retraite en ligne, téléchargement du relevé des mensualités...) : déjà plus de 11 millions d'espaces personnels créés !